Cour Fac 42

A QUELQUE CHOSE MALHEUR EST BON,

Ou bienfaits pour lesquels on est dispensé de reconnoissance.

CALONNE assemble les notables ; quel étoit son but ? Il falloit de l'argent. L'empereur avoit une guerre dispendieuse à soutenir. La reine, trompée par les Polignacs, les Vermonds, & autres viles créatures, prodiguoit l'or à pleines mains. Le comte d'Ar...., aussi prodigue qu'étourdi avoit des bons signés du roi, on sait comment, & pilloit parce qu'il étoit pillé. Le trésor royal étoit vuide, un gros deficit se formoit, il falloit de l'argent ; Calonne compte assez sur son génie pour croire qu'il pourra en imposer au simulacre de la nation. Il convoque les notables, les embarque dans un labyrinthe de calculs insidieux, & auroit vraisemblablement réussi, si le compte rendu d'un ministre honnête-homme, qui leur servit

de fil dans le dédale, n'eût découvert le petit bout d'oreille & les friponneries de Calonne qui fut chaſſé. On réfléchit enſuite & l'on dit qu'une aſſemblée, compoſée de gens choiſis & nommés par le roi, ne pouvoit pas repréſenter la nation, & delà la premiere idée des états-généraux. On la doit à Calonne, mais on eſt diſpenſé de reconnoiſſance.

De Brienne, prélat indévot, libertin, ne doutant de rien, & qu'on a mal-à-propos qualifié de philoſophe, remplace le prévaricateur Calonne.

Comme un laquais prend l'habit de ſon maître.

On lui donne pour adjoint le garde des ſceaux Lamoignon, ambitieux, vindicatif, & ayant à ſe plaindre de ſon corps, le corps le plus deſpote qui ait jamais exiſté.

Sans plan, ſans projets fixes, voulant faire un peu de bien, avec beaucoup de mal, ils brouillent les affaires plus fort que jamais, & finiſſent par faire la culbute. L'un, couvert de boue, ſe retire à Bâville, & l'autre, chargé du mépris public, va en Italie apprendre à rougir. Ils démontrent la néceſſité abſolue des états-généraux. On eſt, je crois, diſpenſé de reconnoiſſance.

Les Robinocrates, exilés par Lamoignon, ſont rappellés par le vertueux Necker; ils ſont reçus au bruit des acclamations, ſur-tout, toi, fougueux d'Eſprémeſnil, le peuple te porte en triomphe, il te couvre de lauriers, quel beau moment!.... Mais il ne devoit ſervir qu'à mettre dans un plus grand jour ton ame de boue, ton orgueil, & tes principes d'ariſtocratie. Necker aſſure de la part de ſon roi les états-généraux; ce miniſtre patriote invite tous les citoyens éclairés à faire part de leurs lumieres. Nous ſommes inondés d'écrits, bons & mauvais; le parlement condamne les meilleurs à la brûlure. Le miniſtre juſte & integre donne, d'après les loix de la plus exacte équité, le réſultat du conſeil. Le tiers-état, cette partie eſſentielle qui conſtitue la nation, obtient une repréſentation égale aux deux autres ordres, qui ne ſont réellement que des ſang-ſues, des branches voraces & inutiles. Eh bien! le parlement réclame la forme des états de 1614, où le peuple fut nul, & où les parlementaires eurent la plus grande influence. C'eſt comme s'ils avoient dit; oui, c'eſt nous qui vous avons chargés de fers, & nous les riverons encore. Ils

n'ont pas été écoutés, il eſt vrai; mais quelle obligation leur avons-nous ?

La voici.

Les états s'aſſemblent. Les communes, nos anges tutélaires, ſe conduiſent comme des dieux; la majorité du clergé annonce qu'elle va ſe rendre à leurs preſſantes ſollicitations : la cour déjoue ſes ſages meſures, & on voit en 1789, dans un ſiecle éclairé, un acte de deſpotiſme, dont les faſtes de l'hiſtoire ne tranſmettent nul exemple. Un lit de juſtice au milieu des états-généraux ! Et cette démarche, auſſi deſpotique que ridicule, que ſignifioit-elle, ſinon que le roi avoit fait la nation, & non la nation le roi ? Peut-on pouſſer l'abſurdité plus loin ? Mais c'eſt une vraie obligation que nous avons à la cour. Ce coup d'autorité qui a perdu l'autorité nous a valu la minorité de la nobleſſe, & qui, ſans contredit, vaut mieux que la majorité, par le patriotiſme, & les lumieres qu'elle a portés à l'aſſemblée. On vous vit à la tête de cette portion précieuſe, grand prince, dont la bienfaiſance eſt ſans bornes; vous, Montmorency, famille où la vertu eſt hérédi-

taire ; vous, Clermont-Tonnerre ; vous, Lally-Tolendal ; vous, la Fayette, & tant d'autres, dont nos neveux n'apprendront les noms que pour les tranſmettre encore aux générations les plus reculées ; quelle judiciaire vous annoncez ? Quel courage pour fouler aux pieds des préjugés que vous avez ſucés avec le lait, & que vous laiſſez à nos coureurs de caillettes !

Obligation que nous avons à la cour ; mais lui devons-nous de la reconnoiſſance ?

Déjà la majorité du clergé & la minorité de la nobleſſe complétoient l'aſſemblée nationale ; d'Eſprémeſnil, le Don Quichotte des privileges, étoit réduit au ſilence : déjà paroiſſoit le projet de conſtitution. Un gentilhomme, auſſi brave que patriote, articuloit les droits de l'homme à la liberté. La cour tremble à la nouvelle de cette réunion, elle machine des projets infernaux ; elle trompe la probité de ſon roi ; ſans ſes ordres, des cohortes armées s'avancent de toutes parts, elles inveſtiſſent la capitale, & le maréchal d'*Imbroglio* flétrit ſes lauriers en acceptant le bâton de géné-

raliſſime. Vous me demanderez peut-être où étoient les moulins à vent qu'il avoit à combattre ? Hélas ! chers citoyens ! c'eſt à vous qu'on en vouloit, & le prince de Lambeſe ſe charge de commencer l'action. Ce brave héros ſe fait jour, ſabre à la main, aux Tuilleries ; il met en fuite, qui ? toutes les femmes qui étoient à la promenade, & coupe le viſage à un vieillard plus que ſexagénaire, à qui la foibleſſe des jambes ne permettoit pas une fuite auſſi précipitée. Il ſe retire après ſes beaux exploits. Quelle obligation lui a-t-on, me demanderez-vous ? La plus grande. Le confiant Pariſien ſort de ſa ſécurité, le patriotiſme l'enflamme, la fureur lui fournit des armes ; les généreux Gardes-Françoiſes nous dévouent leurs ſervices, & la Baſtille, ce fameux rempart du deſpotiſme, eſt enlevée. Ce coup de vigueur déconcerte, à la vérité, les ariſtocrates, mais il leur reſte une reſſource : nous ſommes des rebelles, & ils ont ſoixante mille bayonnettes pour nous réduire. C'en eſt fait, le ſang va couler . . . . Mais quel beau jour ſuccede à cette nuit orageuſe ! les troupes, prêtes à répandre juſqu'à la derniere goutte de leur ſang pour l'intérêt de la patrie, déclarent toutes qu'elles

n'aſſaſſineront pas leurs freres, &c.....
Les ariſtocrates ſont en fuite. Le ſang coupable a coulé ſeul ; & nous pouvons dire aujourd'hui : NOUS SOMMES LIBRES. Nous en avons l'obligation à la cour; mais, encore un coup, quel droit a-t-elle à notre reconnoiſſance ?

(7)